

BILAN	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
ACTIF		
Placement global	136'646'132.63	Voir annexe
Liquidités	5'706'939.56	Chiffre 11
Débiteurs	653'789.45	
Créances	826'217.46	
Obligations placements directs	16'788'602.88	
Obligations fondations de placements	30'911'256.05	
Hypothèques à l'actif	0.00	
Crédits d'exploitation	345'608.40	
Placements directs en actions	0.00	
Fonds de placement en actions	17'839'627.94	
Fondation de placement en actions	23'349'169.01	
Placements alternatifs	326'087.72	
Placements directs en immobilier	22'215'000.00	
Placements indirects en immobilier	17'683'834.16	
Compte de régularisation actif	282'485.21	
Total de l'actif	136'928'617.84	
PASSIF		
Dettes	4'339'280.53	
Prestations de libre passage et rentes	2'661'693.98	
Hypothèques au passif	1'500'000.00	
Autres dettes	177'586.55	
Compte de régularisation passif	56'912.55	
Réserves de cotisations d'employeur	59'070.65	
Réserves de cotisations d'employeur sans renonciation à l'utilisation	59'070.65	
Provisions non-techniques	0.00	
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	137'572'098.65	
Capitaux d'épargne assurés actifs	100'645'486.30	
Provisions pour pertes à la sortie	997'268.35	
Provisions indemnité cotisation de solidarité prest.min. / Avoir de vieillesse	833'954.00	
Capital de prévoyance rentiers	30'835'390.00	
Provisions techniques	4'260'000.00	
Réserves de fluctuation de valeurs	0.00	
Fonds libres	-5'098'744.54	
Etat au début de la période	-3'794'809.83	
Excédent de recettes (+) Excédent de dépenses (-)	-1'303'934.71	
Total du passif	136'928'617.84	

COMPTE D'EXPLOITATION

	2011 CHF	2010 CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	10'883'180.65	Voir annexe
Cotisations employés	3'374'022.95	Chiffre 11
Cotisations employeur	5'927'945.20	
Primes assurance immobilière	18'416.65	
Utilisation des réserves de cotisations d'employeur	-33'388.30	
Apports de réserves de cotisations d'employeur	40'000.00	
Primes uniques et rachats	1'475'114.85	
Apports provenant du fonds de garantie	81'069.30	
Prestations d'entrée	2'361'930.39	
Apports de libre passage	2'166'430.39	
Remboursements versements anticipés/paiements divorce	195'500.00	
<i>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</i>	<i>13'245'111.04</i>	
Prestations réglementaires	-3'642'857.70	
Rentes de vieillesse	-1'318'291.80	
Rentes de survivants	-457'016.80	
Rentes d'invalidité	-355'352.00	
Prestations en capital à la retraite	-1'341'574.20	
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-170'622.90	
Prestations de sortie	-4'584'669.60	
Prestations de libre passage à la sortie	-3'447'907.25	
Différence prestation minimale § 17	-1'021.95	
Comptabilisation cotisations de solidarité	-242'019.65	
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	-893'720.75	
<i>Dépenses pour prestations et versements anticipés</i>	<i>-8'227'527.30</i>	
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-5'924'018.45	
Dissolution/constitution de capital de prévoyance assurés actifs	-1'657'215.99	
Dissolution/constitution de capital de prévoyance rentiers	-4'212'714.00	
Dissolution/constitution de provisions techniques	1'855'400.00	
Dissolution/constitution de réserves de cotisations d'employeur	-6'611.70	
Rémunération du capital épargne	-1'902'876.76	
Produit de prestations d'assurance	391'330.75	
Prestations d'assurance	211'896.50	
Parts d'excédent des assurances	179'434.25	
Charge d'assurance	-1'769'226.70	
Primes d'assurance Réassurance	-1'652'943.20	
Primes d'assurance Assurance complémentaire risque	-17'115.10	
Cotisations au fonds de garantie	-37'114.65	
Répartition de l'excédent SiFo année précédente	-62'053.75	
<i>Résultat net de l'activité d'assurance</i>	<i>-2'284'330.66</i>	

COMPTE D'EXPLOITATION

	2011 CHF	2010 CHF
Résultat net des placements	-217'812.13	
Intérêts sur les liquidités (comptes bancaire et postal)	8'963.26	
Intérêts sur créances (Impôts anticipés, SiFo, cpte courant avec compagnie d'assurance)	2'699.65	
Intérêts sur crédits d'exploitation et de construction	20'160.80	
Intérêts sur obligations	456'373.98	
Gain sur cours des obligations	1'788'527.02	
Pertes sur cours des obligations	-261'472.75	
Hypothèques à l'actif	0.00	
Dividendes sur actions	533'555.00	
Gain sur cours des actions	0.00	
Pertes sur cours des actions	-5'396'907.18	
Produit des placements alternatifs	0.00	
Gain sur cours des placements alternatifs	1'048.25	
Pertes sur cours des placements alternatifs	-46'041.56	
Résultats de l'immobilier placements directs (net)	530'524.90	
Immobilier placements directs modifications de l'estimation	1'669'600.92	
Résultats de l'immobilier placements indirects	265'136.00	
Produit sur cours Immobilier Indirect	379'065.14	
Perte sur cours Immobilier Indirect	0.00	
Ecart de change	-8'429.56	
Intérêts sur prestations de libre passage	-11'909.95	
Intérêts sur réserves de cotisations d'employeur	0.00	
Hypothèques au passif	-51'708.35	
Frais d'administration des titres	-96'997.70	
Dissolutoin/constitution de provisions non-techniques	66'000.00	
Autres recettes	15'076.48	
Dissolution du croire	0.00	
Autres recettes	15'076.48	
Autres charges	0.00	
Autres charges	0.00	
Frais d'administration	-449'348.13	
Frais d'administration	-440'889.88	
Frais de marketing et de publicité	-8'458.25	
Résultat annuel avant constitution de réserves de fluctuation de valeurs	-2'870'414.44	
Dissolution / constitution de réserve de fluctuation de valeurs	1'566'479.73	
Excédent de recettes (+) / excédent de dépenses (-)	-1'303'934.71	

ANNEXE

1 Bases et organisation

11 Forme juridique et but

Le 1^{er} janvier 2011, la Caisse de prévoyance de l'Association Suisse des Maîtres Ramoneurs a fusionné avec la Caisse de prévoyance en faveur du personnel dans la profession de ramoneur. Par cette fusion, la Caisse de prévoyance de l'ASMR a été intégrée dans la Caisse de prévoyance Ramoneur (CPP jusqu'au 31.12.2010). La Caisse de prévoyance Ramoneur (CPR) est une fondation au sens de l'art. 80ss CC, art. 331 CO et art. 48 al. 2 LPP, avec siège à Aarau.

Suite au découvert de l'Œuvre de prévoyance Employé, la fusion se réalise par étapes. Dans une première étape, deux œuvres de prévoyance (Œuvre de prévoyance Employé et Œuvre de prévoyance Indépendant) sont gérées sous le toit de la Caisse de prévoyance Ramoneur (anc. CPP). Au 1^{er} janvier 2011, tous les actifs et passifs de la CPP ont été transférés dans l'Œuvre de prévoyance Employé. Au 1^{er} janvier 2011, tous les actifs et passifs de la CP ont été transférés dans l'Œuvre de prévoyance Indépendant. Chacune de ces œuvres de prévoyance constitue une entité fermée qui porte elle-même tous les risques et toutes les chances. Une comptabilité séparée est tenue pour chaque œuvre. Pour que cette séparation des risques soit explicite, la grande partie du rapport est également établie en deux parties. La présentation s'en tient à un plan similaire.

A cet effet, le rapport comprend trois parties – un rapport global, un rapport pour l'Œuvre de prévoyance Employé et un rapport pour l'Œuvre de prévoyance Indépendant.

Le bilan global et le compte d'exploitation global cumulent les chiffres des deux œuvres de prévoyance. On renonce à la présentation des chiffres 2010, vu que la fusion a eu lieu seulement au 1^{er} janvier 2011. L'annexe globale contient les parties constituantes qui sont les mêmes pour l'ensemble de la fondation.

Les rapports des œuvres de prévoyance ont recours aux chiffres de l'année 2010 de l'institution de prévoyance correspondante. Le Conseil de fondation est convaincu que ce mode de rapport garantit la transparence nécessaire entre les deux œuvres de prévoyance. Car jusqu'au 31 décembre 2010, celles-ci constituaient deux institutions de prévoyance à part entière avec une personnalité juridique autonome. En ce moment, le processus de « rapprochement progressif » suit son cours.

Le Conseil de fondation continuera d'opter pour ce mode de rapport, tant que la fusion intégrale n'a pas encore pu avoir lieu. La fusion intégrale sera réalisée dès que les deux œuvres de prévoyance présenteront au 31 décembre un degré de couverture supérieur à 100%. A partir de cette date, il n'y aura plus qu'une seule comptabilité et les risques seront calculés sur l'ensemble de l'effectif.

L'Œuvre de prévoyance Employé a pour but la mise en œuvre de la prévoyance au sens des prescriptions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de ses dispositions d'application pour assurer les employés et les personnes de condition indépendante dans la profession de ramoneur, le contrôle de combustion ou autres entreprises connexes à la branche du ramonage ainsi que leurs proches et leurs survivants, contre les conséquences économiques liées à la perte de gain due à l'âge, au décès et à l'invalidité. Elle peut octroyer des prestations allant au-delà des prestations minimales-LPP.

L'Œuvre de prévoyance Indépendant a pour but de couvrir les maîtres ramoneurs indépendants ainsi que les autres titulaires d'entreprises connexes à l'Association Suisse des Maîtres Ramoneurs et leurs survivants contre les conséquences économiques suite à la perte de gain due à l'âge, au décès et à l'invalidité.

12 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La CPR met en œuvre pour les membres de l'Œuvre de prévoyance Employé la prévoyance obligatoire professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, conformément à la LPP. Elle est à cet effet inscrite au registre de la prévoyance professionnelle de l'Office fédéral des assurances sociales. La CPR octroie des cotisations au fonds de garantie, tant pour l'Œuvre de prévoyance Employé que pour l'Œuvre de prévoyance Indépendant. En contrepartie, elle perçoit de celui-ci des allocations pour l'Œuvre de prévoyance Employé lorsque la structure d'âge s'avère défavorable. Il se peut aussi que le fonds de garantie soit appelé à payer un montant lorsqu'un employeur ou un membre affilié ne parvient plus à répondre de ses engagements.

13 Actes et règlements

Acte de fondation	17.01.2011 pour le 01.01.2011	
Règl. d'org. et modalités élect. du CF	17.01.2011 pour le 01.01.2011	
Règl. d'org. et modalités élect. Com. Prév.	17.01.2011 pour le 01.01.2011	
Règlement cadre	17.01.2011 pour le 01.01.2011	
Règlement Oeuvre Prév. Employé	17.01.2011 pour le 01.01.2011	
Règlement Oeuvre Prév. Indépendant	17.01.2011 pour le 01.01.2011	
Règlement de placements	17.01.2011 pour le 01.01.2011	
Règlement Propriété du logement	17.01.2011 pour le 01.01.2011	
Règlement Provisions techniques	17.01.2011 pour le 01.01.2011	
Règlement Liquidation partielle	02.12.2011 pour le 01.01.2011	
La Mobilière, Réassurance congruente	6 août 2009 pour le 01.01.2010	
Swiss Life, Assurance collective risque	09.02.2007 pour le 01.01.2007	(seulem. Oeuvre Prév. Indépendant)

14 Conseil de fondation / Autorisation de signature

		<u>Fonction</u>		<u>Membre depuis</u>	<u>Employeur / Ouvrier</u>
Germann Albert	Zurich	Président	*	2001	OUVR / unia
Bachmann Rudolf	Olten	Vice-président	*	2002	EMPL / ASMR
Jegen Kilian	Baden			2010	EMPL / ASMR
Lüthi Franz	Olten			1985	OUVR / ASOR
Obrist André	Neuchâtel			2004	EMPL / ASMR
Perreten Rudolf	Hendschiken			2005	OUVR / ASOR
Röthlisberger Guido	Coldrerio			2008	EMPL / ASMR
Zimmerli Thomas	Aarau			1997	OUVR / unia

Commission de prévoyance Employé

Germann Albert	Zurich	Président
Bachmann Rudolf	Zurich	
Perreten Rudolf	Hendschiken	
Röthlisberger Guido	Coldrerio	

Commission de prévoyance Indépendant

Bachmann Rudolf	Olten	Président
Dössegger Hans Peter	Seon	
Jegen Kilian	Baden	
Obrist André	Neuchâtel	

Commission de placements

Bachmann Rudolf	Olten	Président
Germann Albert	Zurich	
Jegen Kilian	Baden	
Röthlisberger Guido	Coldrerio	

Commission Immobilière

Dössegger Hans Peter	Seon
Jegen Kilian	Baden
Buck Annina	Schönenwerd

Le mandat actuel commença le 01.01.2010 et se termine le 31.12.2012. La durée du mandat est de trois ans.

Secrétariat

Buck Annina	Schönenwerd	Gérante *	01.11.2003
Jauner Christine	Nussbaumen	Collaboratrice	01.11.2008

* = Signature collective à deux

Adresse

Caisse de prévoyance Ramoneur
Renggerstrasse 44, 5000 Aarau

Téléphone / e-mail

Tél. 062 834 76 61
Fax 062 834 76 62
Email pensionskasse@kaminfeger.ch
Page d'accueil www.pkkaminfeger.ch

15 Experts, organe de contrôle, conseiller, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Hewitt Associates SA, Zurich Renaud Pascal
Organe de contrôle	Fidartis Revisions AG, Zurich Marck Peter
Autorité de surveillance	Office fédéral pour les assurances sociales, Berne Rég.No 690.087

Gérances immobilières

Dr. Kurt Peyer AG, Schaffhouse (Immeuble Schaffhouse)
Living Raum, Zurich (Immeuble Zurich)
Robert Pfister AG, Berne (Immeuble Busswil)
BDO, Soleure (Immeubles Bettlach)
Berimo AG, Wohlen (Immeuble Niederwil)
ZTH AG, Rapperswil-Jona (Immeuble Jona)

Pour toute explication complémentaire, nous renvoyons aux annexes des oeuvres de prévoyance Employé et Indépendant.

10	Evénements depuis le jour du bilan
----	------------------------------------

Tous les documents de fusion ont été approuvés à l'unanimité à l'occasion de la séance du conseil de fondation de la Caisse de prévoyance en faveur du personnel dans la profession de ramoneur, du 18 avril 2011.

Lors de la dernière assemblée générale de la Caisse de prévoyance, le 17 juin 2011, tous les documents de fusion ont été approuvés. La fusion a pris force de loi au 1er janvier 2011, après avoir obtenu l'approbation de ces documents par l'Autorité de surveillance et le Registre du commerce du canton d'Argovie.

La Caisse de prévoyance de l'ASMR a siégé pour la dernière fois le 17 juin 2011. La dissolution de la Caisse de prévoyance figurait au dernier point inscrit à l'ordre du jour de cette assemblée.

Aarau, le 21 août 2012

Albert Germann
Président

Annina Buck
Gérante

BILAN	Indice Annexe	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
ACTIF			
Placement global	63	80'561'167.81	76'449'176.49
Liquidités		2'424'283.58	4'318'891.01
Débiteurs	71	587'280.90	357'792.05
Créances		365'415.48	219'834.96
Obligations placements directs		15'476'603.65	14'648'881.51
Obligations fondations de placements		16'810'223.50	15'990'449.56
Hypothèques à l'actif	721	0.00	0.00
Placements directs en actions		0.00	0.00
Fonds de placements en actions		17'839'627.94	15'559'994.62
Fondation de placements en actions		3'908'955.61	4'824'608.60
Placements alternatifs		0.00	409'047.22
Placements directs en immobilier	73	11'795'000.00	10'722'870.00
Placements indirects en immobilier		11'353'777.15	9'396'806.96
Compte de régularisation actif	74	237'067.41	236'106.04
Total de l'actif		80'798'235.22	76'685'282.53
PASSIF			
Dettes		3'395'062.28	3'030'332.36
Prestations de libre passage et rentes	75	1'717'475.73	1'552'048.01
Hypothèques au passif	722	1'500'000.00	1'500'000.00
Autres dettes		177'586.55	-21'715.65
Compte de régularisation passif	76	34'108.55	129'636.70
Réserve de cotisations d'employeur		59'070.65	52'458.95
Réserve de cotisations d'employeur sans renonciation à l'utilisation	69	59'070.65	52'458.95
Provisions non-techniques	77	0.00	15'000.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	56	80'900'691.05	77'252'664.35
Capitaux d'épargne assurés actifs	521	57'180'465.70	54'409'102.60
Provisions pour pertes à la sortie	522	997'268.35	1'517'678.20
Provisions indemnité cotisation de solidarité prestations minim. / Avoir de veillesse	521	833'954.00	527'868.55
Capital de prévoyance rentiers	53	18'855'003.00	16'270'015.00
Provisions techniques	55	3'034'000.00	4'528'000.00
Réserves de fluctuation de valeurs	62	0.00	0.00
Fonds libres		-3'590'697.31	-3'794'809.83
Etat au début de la période		-3'794'809.83	-3'772'331.90
Excédent de recettes (+) / Excédent de dépenses (-)		204'112.52	-22'477.93
Total du passif		80'798'235.22	76'685'282.53

COMPTE D'EXPLOITATION

	Indice Annexe	2011 CHF	2010 CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	52	7'255'103.10	6'903'782.55
Cotisations employés	58	3'374'022.95	3'250'095.65
Cotisations employeurs	58	3'406'210.75	3'274'608.90
Utilisation des réserves de cotisation d'employeur	69	-33'388.30	-49'196.30
Apports de réserves de cotisations d'employeur	69	40'000.00	20'000.00
Primes uniques et rachats	521	387'188.40	345'659.35
Apports provenant du fonds de garantie		81'069.30	62'614.95
Prestations d'entrée	521	2'095'716.49	1'604'468.80
Apports de libre passage		2'060'716.49	1'534'968.80
Remboursements versements anticipés EPL/paiements divorce		35'000.00	69'500.00
<i>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</i>		9'350'819.59	8'508'251.35
Prestations réglementaires		-1'410'178.65	-1'436'576.60
Rentes de vieillesse		-565'255.80	-499'217.80
Rentes de survivants		-393'566.80	-367'371.80
Rentes d'invalidité		-306'068.00	-268'850.35
Prestations en capital à la retraite		-145'288.05	-301'136.65
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		0.00	0.00
Prestations de sortie		-4'322'910.70	-3'542'768.60
Prestations de libre passage en cas de sortie	521	-3'260'726.35	-3'177'488.85
Différence prestation minimale § 17		-1'021.95	-4'951.75
Comptabilisation cotisations de solidarité		-242'019.65	-140'328.00
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	521	-819'142.75	-220'000.00
<i>Dépenses pour prestations et versements anticipés</i>		-5'733'089.35	-4'979'345.20
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		-3'221'191.90	-2'816'159.75
Dissolution/constitution de capital de prévoyance assurés actifs	521	-1'047'687.19	-1'966'760.30
Dissolution/constitution de capital de prévoyance rentiers	53	-2'584'988.00	-997'961.00
Dissolution/constitution de provisions techniques	55	1'494'000.00	1'135'000.00
Dissolution/constitution de réserves de cotisations d'employeur	69	-6'611.70	29'196.30
Rémunération du capital épargne	521	-1'075'905.01	-1'015'634.75
Produit de prestations d'assurance	51	80'239.20	5'734.00
Prestations d'assurance		25'212.30	5'734.00
Parts d'excédent des assurances		55'026.90	0.00
Charge d'assurance		-1'358'945.30	-1'372'067.95
Primes d'assurance		-1'265'035.90	-1'272'332.15
Cotisations au fonds de garantie		-31'855.65	-37'384.30
Répartition de l'apport SiFo année précédente		-62'053.75	-62'351.50
<i>Résultat net de l'activité d'assurance</i>		-882'167.76	-653'587.55

COMPTE D'EXPLOITATION

	Indice Annexe	2011 CHF	2010 CHF
Résultat net des placements	65	1'329'931.13	1'028'074.55
Intérêts sur les liquidités (comptes bancaire et postal)		4'492.61	4'479.41
Intérêts sur créances (Impôts anticipés, SiFo, cpte courant avec compagnie d'assurance)		637.45	-412.65
Intérêts sur obligations		412'893.25	224'901.29
Gain sur cours des obligations		1'341'072.20	551'248.40
Pertes sur cours des obligations		-35'037.26	-687'488.18
Hypothèques à l'actif	721	0.00	30'875.00
Dividendes sur actions		533'555.00	453'061.21
Gain sur cours des actions		0.00	734'214.12
Pertes sur cours des actions		-2'782'825.47	-942'367.41
Produit des placements alternatifs		0.00	91'035.75
Pertes sur cours des placements alternatifs		-20'666.89	-76'120.82
Produits de l'immobilier placements directs (net)	73	530'524.90	502'278.75
Immobilier placements directs modifications de l'estimation		1'072'130.00	9'020.00
Produits de l'immobilier placements indirects		68'717.50	39'486.20
Produit sur cours Immobilier Indirect		379'065.14	375'393.38
Perte sur cours Immobilier Indirect		0.00	-7'875.22
Ecart de change		-4'483.81	-104'088.49
Intérêts sur prestations de libre passage		-11'892.35	-16'964.55
Intérêts sur réserves de cotisations d'employeur	69	0.00	0.00
Hypothèques au passif	722	-51'708.35	-51'708.35
Frais d'administration des titres	67	-106'542.79	-100'893.29
Dissolution/constitution de provisions non-techniques	77	15'000.00	-15'000.00
Autres recettes		15'028.73	7'429.96
Dissolution du croire	71	0.00	0.00
Autres recettes	781	15'028.73	7'429.96
Autres charges		0.00	-25'822.47
Autres charges	782	0.00	-25'822.47
Frais d'administration	79	-273'679.58	-363'572.42
Frais d'administration		-269'853.43	-363'572.42
Frais de marketing et de publicité		-3'826.15	0.00
Résultat annuel avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		204'112.52	-22'477.93
Dissolution / constitution de réserve de fluctuation de valeurs	62	0.00	0.00
Excédent de recettes (+) / excédent de dépenses (-)		204'112.52	-22'477.93

ANNEXE

1 Bases et organisation

16	Employeurs affiliés	31.12.2011	31.12.2010
	Employeurs affiliés au 1er janvier	337	345
	Nouveaux affiliés	4	9
	Résiliations	-18	-17
	Employeurs affiliés au 31 décembre	323	337

Les résiliations découlent presque uniquement de la cessation des activités. On recense un toujours plus grand nombre de fusions d'entreprises. Cela explique en partie le nombre assez important des résiliations.

2 Membres actifs et rentiers

21	Assurés actifs / Règlement 2011	31.12.2011	31.12.2010
	Plan LPP		
	Hommes	681	694
	Femmes	201	189
	Total (nombre)	882	883
	Plan AVS		
	Hommes	112	116
	Femmes	43	44
	Total (nombre)	155	160
	Total des assurés actifs	1'037	1'043

L'effectif des actifs comprend aussi les 17 bénéficiaires d'une rente invalidité entière (100%) et les 5 bénéficiaires d'une rente invalidité partielle. Un assuré partiellement actif compte comme une personne à part entière. L'évolution des assurés actifs se présentent comme suit:

Evolution des assurés actifs	31.12.2011	31.12.2010
Nombre des actifs au début de l'exercice comptable	1'043	1'026
Entrées	128	125
Sorties	-122	-106
Retraites	-11	-2
Invalidité à 100%	0	0
Décès	-1	-1
Réactivations	-2	1
Admission rétroactive avec invalidité	2	0
Nombre d'actifs à la fin de l'exercice comptable	1'037	1'043

22	Rentiers	31.12.2011	31.12.2010
	Rentes de vieillesse	55	48
	Rente d'invalidité	22	22
	Conjoints	41	40
	Enfants	12	14
	Total (nombre)	130	124

Les personnes partiellement invalides et qui bénéficient d'une retraite partielle sont assimilées à des personnes à part entière.

Evolution du nombre de bénéficiaires de rentes	31.12.2011	31.12.2010
Nombre de rentiers au début de l'exercice comptable	124	122
Nouveaux rentiers :		
Rentes de vieillesse	7	2
Invalides	2	4
Conjoints	1	2
Enfants	2	0
Départs:		
Décès de rentiers	0	-2
Réactivation, retraites ou décès de personnes invalides	-2	-2
Décès de conjoints	0	0
Expiration de rentes d'enfants	-4	-2
Total (nombre)	130	124

3 Genre de mise en oeuvre des objectifs

31 Explication du plan de prévoyance

L'Œuvre de prévoyance Employé propose deux variantes de base concernant les plans de prévoyance (assurance collective) avec des possibilités individuelles d'extension.

- Plan-LPP (se basant sur le salaire déterminant moins un montant de coordination; avec ou sans épargne précoce avec ou sans extension du salaire assuré au-delà du maximum LPP)

- Plan-AVS (se basant sur le salaire déterminant ; avec ou sans épargne précoce ; avec ou sans extension du salaire à assurer au-delà du maximum LPP)

L'employeur affilié choisit, en accord avec son personnel, un plan de prévoyance pour tous les employés assujettis à l'assurance.

La personne de condition indépendante dans la profession de ramoneur, le contrôle de combustion ou dans une autre entreprise connexe au ramonage, a la possibilité de s'assurer dans le même plan de prévoyance que son personnel dans l'Œuvre de prévoyance Indépendant.

32 Financement, méthode de financement

Les dépenses globales de l'Œuvre de prévoyance Employé comprennent les bonifications de vieillesse, les primes pour la couverture des prestations de risque, les cotisations au fonds de garantie conformément à l'art. 56 LPP, les primes pour la couverture des frais d'administration et – si nécessaire – les cotisations d'assainissement.

Plan-LPP :

Les employés et les employeurs versent les cotisations suivantes dépendant du salaire assuré (= salaire assujetti à l'AVS moins le montant de coordination):

Age-LPP	Employé	Employeur
Cotisation risque 1)		
18 - 65	1.5%	1.5%

Contribution épargne

18 - 24 2)	0.0%	0.0%
25 - 34	3.5%	3.5%
35 - 44	5.0%	5.0%
45 - 54	7.5%	7.5%
55 - 65/64	9.0%	9.0%

Contribution aux coûts

18 - 65/64	CHF 126	CHF 126
------------	---------	---------

Cotisation d'assainissement 3)

21/25 - 65	0.75%	0.75%
------------	-------	-------

1) Une cotisation risque de 2,25% est prélevée sur chaque partie pour les salaires assurés dépassant CHF126 000 .

2) Pour l'épargne précoce, dès l'âge de 21 ans, les cotisations épargne sont les mêmes que pour la tranche d'âge de 25 - 34 ans.

3) Des cotisations d'assainissement sont prélevées à partir du 1er janvier 2010, dans le but de remédier au découvert.

Plan-AVS :

Les employés et les employeurs versent les cotisations suivantes dépendant du salaire assuré (= salaire annuel déterminant):

Age-LPP	Employé	Employeur
Cotisation risque 1)		
18 - 65	1.5%	1.5%
Cotisation épargne		
18 - 24 2)	0.0%	0.0%
25 - 34	3.0%	3.0%
35 - 44	4.0%	4.0%
45 - 54	6.0%	6.0%
55 - 65/64	7.0%	7.0%
Contribution aux coûts		
18 - 65/64	CHF 126	CHF 126
Cotisation d'assainissement 3)		
21/25 - 65	0.75%	0.75%

1) Une cotisation risque de 2,25% est prélevée sur chaque partie pour les salaires assurés dépassant CHF126 000 .

2) Pour l'épargne précoce, dès l'âge de 21 ans, les cotisations épargne sont les mêmes que pour la tranche d'âge de 25 - 34 ans.

3) Des cotisations d'assainissement sont prélevées à partir du 1er janvier 2010, dans le but de remédier au découvert.

Les Plans-AVS proposent aussi une répartition des cotisations de l'ordre de 40% pour l'employé et de 60% pour l'employeur

33 Autres informations sur l'activité de prévoyance

L'Œuvre de prévoyance Employé garantit pour le moins les prestations conformément à la LPP. Elle tient à cet effet pour chaque assuré un « compte témoin » duquel résultent l'avoir de vieillesse et les prétentions minimales LPP.

La responsabilité de la mise en œuvre de la prévoyance en faveur du personnel, telle que décrite dans le règlement de l'Œuvre de prévoyance Employé, incombe au conseil de fondation. Le conseil de fondation décrète les règlements correspondants en adéquation avec l'acte de fondation.

L'Œuvre de prévoyance Employé est gérée en régie propre selon les dispositions des règlements 2011. Elle est une caisse à primauté des cotisations, au sens de la LFLP et peut procéder à la réassurance de certains risques auprès d'une compagnie d'assurance.

4 Principe d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

41 Confirmation de la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

Cette comptabilité d'exercice correspond aux prescriptions de Swiss GAAP RPC 26.

42 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation correspondent aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP2 et de la Swiss GAAP RPC 26. Les écritures des valeurs actuelles effectives à la date fixée pour le bilan ont été comptabilisées:

- conversion monétaire: cours de l'Administration fédérale des contributions au jour du bilan.
- liquidités, créances, dettes, valeur nominale
- titres (y compris fonds de placements et fondations de placements, obligations): valeur de cours; intérêts fixes avec intérêts courus.
- placements directs en immobiliers : valeur de rendement (détails sous point 7).
- régularisations : estimation au plus près par les responsables de la gestion .
- capitaux de prévoyance et provisions techniques: calcul par l'expert en prévoyance professionnelle (détails sous point 5).

43 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Aucun autre principe d'évaluation n'a été appliqué pour l'année du rapport 2011. La constitution de la réserve de fluctuation de valeurs et de provisions techniques s'est basée sur les règlements respectifs.

5 Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

51 Nature de la couverture des risques, réassurances

L'Oeuvre de prévoyance Employé supporte elle-même le risque de vieillesse. Pour couvrir les risques de décès et d'invalidité des assurés actifs, le conseil de fondation a conclu un contrat d'assurance avec la Mobilière Suisse société d'assurances sur la vie. Le contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2010 pour une durée de 5 ans. Ce contrat, qui expirera le 31 décembre 2014, prévoit une couverture congruente étendue.

Le conseil de fondation a décidé de ne pas répartir la part d'excédent sur chacun des assurés. Cette part restera dans l'oeuvre de prévoyance et servira à réduire les dépenses pour les risques de décès et d'invalidité. Une adaptation des cotisations de risque est régulièrement examinée en collaboration avec l'expert en assurance.

Le règlement a été adapté dans ce sens.

Evolution des coûts de l'assurance risque	31.12.2011	31.12.2010
	CHF	CHF
Prestations du réassureur	25'212.30	5'734.00
Part d'excédent du réassureur	55'026.90	0.00
Primes du réassureur	-1'265'035.90	-1'272'332.15
Total des coûts	-1'184'796.70	-1'266'598.15

52 Capital de prévoyance des assurés actifs

521 Evolution et rémunération des avoirs épargne dans la primauté des cotisations	31.12.2011	31.12.2010
	CHF	CHF
Etat de l'avoir épargne au 1.1.	54'409'102.60	51'276'042.80
Modification du capital épargne année précédente	221'633.05	-150'871.20
Total des cotisations épargne	4'640'822.90	4'494'398.15
Rachats employés	387'188.40	345'659.35
Rachats employeur	0.00	0.00
Apports de libre passage	2'060'716.49	1'534'968.80
Remboursements versements anticipés EPL/paiements divorce	35'000.00	69'500.00
Comptabilisation cotisation de solidarité	242'019.65	140'328.00
Prestations de libre passage à la sortie	-3'260'726.35	-3'177'488.85
Versement de capital à l'âge de la retraite	-145'288.05	-301'136.65
Gain sur mutation	0.00	0.00
Versements anticipés EPL/divorce	-819'142.75	-220'000.00
Dissolution due aux retraites, décès et invalidité	-1'666'765.25	-617'932.55
Rémunération du capital épargne (2011: 2.0% 2010: 2.0%)	1'075'905.01	1'015'634.75
Total du capital épargne des assurés actifs	57'180'465.70	54'409'102.60

522 Evolution du capital de prévoyance des assurés actifs	31.12.2011	31.12.2010
	CHF	CHF
Total du capital épargne des assurés actifs	57'180'465.70	54'409'102.60
Provisions indemnité cotisation de solidarité	833'954.00	527'868.55
Provisions pertes à la sortie	997'268.35	1'517'678.20
Total capital de prévoyance des assurés actifs	59'011'688.05	56'454'649.35

Les provisions "pertes à la sortie" et "indemnité cotisation de solidarité" ont été constituées sur la base des calculs de l'expert en prévoyance professionnelle.

En vertu de la décision du conseil de fondation, lors de l'introduction du règlement 2008, la différence entre l'avoir de vieillesse existant et la prestation de libre passage a été calculée pour toutes les personnes conformément à l'art. 17. Lorsqu'il résultait du calcul effectué sur la base de l'art. 17 une somme plus importante que l'avoir épargne existant, cette différence a été attribuée à la personne correspondante. Si cette personne sort de la caisse, effectue un versement anticipé ou part à la retraite, cette somme est créditée à son avoir de vieillesse. Le total de ces montants s'élève au 31 décembre 2011 à CHF 1'799'873.50.

523 Répartition du capital de prévoyance des assurés actifs /	31.12.2011	31.12.2010
Oeuvre de prévoyance Employé	CHF	CHF
Somme de l'avoir de vieillesse au Plan-LPP	47'121'153.15	45'109'310.75
Somme de l'avoir de vieillesse au Plan-AVS	10'059'312.55	9'299'791.85
Provisions indemnité cotisation de solidarité	833'954.00	527'868.55
Provisions pertes à la sortie (Total)	997'268.35	1'517'678.20
Total du capital de prévoyance des assurés actifs	59'011'688.05	56'454'649.35
Nombre de comptes épargne des assurés actifs (dès l'âge de 25 ans)	848	831

524	Somme de l'avoir de vieillesse selon LPP	31.12.2011	31.12.2010
		CHF	CHF
	Avoir de vieillesse selon LPP (compte témoin)	46'889'111.00	44'659'933.00
	Intérêt minimal LPP, fixé par le Conseil fédéral	2,00 %	2,00%

53 Evolution du capital de couverture pour rentiers

Capital de prévoyance pour les rentiers	31.12.2011	31.12.2010
	CHF	CHF
Etat du capital de couverture au 1.1.	16'270'015.00	15'272'054.00
Modifications durant l'exercice comptable	2'584'988.00	997'961.00
Total du capital de prévoyance des rentiers	18'855'003.00	16'270'015.00

Lors de sa séance d'automne 2010, le conseil de fondation a décidé de n'adapter que les rentes de risque LPP pour l'année 2011, selon les données de la Confédération. Les autres rentes ne sont pas augmentées.

La modification durant l'année comptable se présente comme suit : *)

Capital de prévoyance rentiers	2011	2010
	CHF	CHF
Solde au début de l'exercice comptable	16'270'015.00	15'272'054.00
Rentes payées *)	-1'218'196.00	-1'129'427.00
Primes risques techniques décès	148'692.00	136'196.00
Intérêts techniques	603'620.00	534'522.00
Constitution du capital de prévoyance nouveaux rentiers (vieillesse)	1'609'128.00	423'163.00
Constitution du capital de prévoyance nouveaux rentiers (invalides)	621'684.00	950'232.00
Constitution du capital de prévoyance nouveaux rentiers (conjointes)	365'102.00	288'999.00
Constitution du capital de prévoyance nouvelles rentes enfants	34'048.00	0.00
Dissolution du capital de prévoyance suite à la retraite de rentiers invalides	-11'547.00	-25'091.00
Dissolution du capital de prévoyance suite à l'expiration de rentes d'enfants	-39'552.00	-51'439.00
Dissolution du capital de prévoyance suite au décès	-151'884.00	-63'159.00
Conversion des bases techniques	632'468.00	0.00
Correction	-8'575.00	-66'035.00
Modifications durant l'exercice comptable	2'584'988.00	997'961.00
Total du capital de prévoyance des rentiers	18'855'003.00	16'270'015.00
Nombre de rentiers (voir détails sous 22)	130	124

Remarque:

*) On a indiqué pour les rentes payées la valeur moyenne au 1er janvier 2011 et 1er janvier 2012 des rentes annuelles assurées.

54 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été établie pour le 31 décembre 2010. Le degré de couverture selon art. 44 OPP2 s'élevait à 95,1 %.

L'expert a constaté dans son expertise:

- que sur la base de l'évaluation financière au 31 décembre 2010, il n'est pas possible de confirmer que la Caisse offre toutes les garanties pour pouvoir remplir ses engagements réglementaires selon art. 53, al. 2 LPP;
- que la Caisse a élaboré un concept d'assainissement au sens de l'art. 65d LPP, en vigueur depuis le 1er janvier 2009; l'expert confirme le 25 novembre 2009 que ce concept est conforme à la loi et que, selon toute hypothèse, il est adéquat pour remédier au découvert dans un délai raisonnable;
- que la Caisse remplit les dispositions légales concernant les mesures de sécurité;
- que les dispositions réglementaires actuarielles correspondent aux prescriptions légales connues à l'heure actuelle.

Sur la base de l'exercice comptable 2011, l'expert en prévoyance professionnelle établira une expertise actuarielle pour le 31 décembre 2011.

55 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Sur la base du Règlement des provisions techniques 2011, la Caisse utilise dès le 1er janvier 2011 les bases techniques LPP 2010 (P 2012) avec le taux d'intérêt actuariel de 3,5%. Les calculs sont effectués chaque année par l'expert en prévoyance professionnelle. La Caisse accumule différentes provisions techniques qui se composent comme suit:

Composition des provisions techniques	31.12.2011	31.12.2010
	CHF	CHF
Provision pour l'adaptation des bases techniques	0.00	884'000.00
Provision pour le fonds de fluctuation des risques actifs	0.00	0.00
Provision pour le fonds de fluctuation des risques rentiers	859'000.00	766'000.00
Provision pour les cas de prévoyance en instance	1'146'000.00	1'837'000.00
Provision pour pertes sur retraites	648'000.00	703'000.00
Provision pour l'indexation des rentes LPP	381'000.00	338'000.00
Total des provisions techniques	3'034'000.00	4'528'000.00

Comme la Caisse / l'oeuvre de prévoyance a conclu pour le 1er janvier 2010 une importante réassurance congruente avec la Mobilière Suisse société d'assurances sur la vie, elle ne supporte plus elle-même les risques de décès et d'invalidité pour les assurés actifs.

Les cas de prévoyance survenus avant la conclusion du contrat de réassurance, soit avant le 1er janvier 2010, sont toujours à la charge de la caisse / oeuvre de prévoyance, en prenant en considération la franchise de l'assurance stop-loss. Pour ces assurés en incapacité de travailler, on a procédé à une estimation de la probabilité de devenir invalide et les coûts éventuels pour l'oeuvre de prévoyance ont été provisionnés dans la position des cas de prévoyance en instance. En outre, il a été tenu compte de la probabilité, que dans un certain nombre de cas, la demande de rente pourrait être différée suite à une décision avec effet rétroactif de l'assurance invalidité. Les provisions pour les cas de prévoyance en instance ont pu être réduites du fait que le nombre de ces cas a diminué. Dans l'année de ce rapport, la base technique LPP 2000 a été adaptée à la LPP 2010 (P2012), cela dit, les provisions pour l'adaptation des bases techniques ont pu être dissoutes.

56 Modification des bases et hypothèses techniques

Au 31 décembre 2011, l'oeuvre de prévoyance a passé des bases techniques LPP 2000, 3,5% aux bases techniques LPP 2010 (P2012), 3,5%. Les répercussions sur le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes et les provisions pour l'adaptation des bases techniques (augmentation de l'espérance de vie) se présentent comme suit:

	31.12.2011	31.12.2010
	CHF	CHF
Capital de prévoyance des rentiers	18'855'003.00	16'270'015.00
Provision pour l'adaptation des bases techniques	0.00	884'000.00
Total	18'855'003.00	17'154'015.00

Par le changement des bases techniques, le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes a augmenté de CHF 632'468.00. En revanche, la provision de CHF 884'000.00 pour le changement de bases a pu être dissoute.

Le conseil de fondation a décidé que le capital de prévoyance des rentiers doit aussi être calculé sur la base d'un taux d'intérêt actuariel de 1%. Le capital de prévoyance augmente et passe de CHF 18'855'003.00 à CHF 24'882'460.00. Le degré de couverture se verrait ainsi abaissé en proportion.

57 Degré de couverture selon art. 44 OPP 2

	31.12.2011	31.12.2010
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques indispensables	80'900'691.05	77'252'664.35
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	80'900'691.05	77'252'664.35
Réserve de fluctuation de valeurs	0.00	0.00
Capital de fondation, découvert	-3'590'697.31	-3'794'809.83
Fonds disponibles pour la couverture des dettes réglementaires	77'309'993.74	73'457'854.52
Degré de couverture (disponible en % des fonds indispensables)	95.6%	95.1%

58 Composition des cotisations de membre

	2011	2010
--	------	------

	CHF	CHF
Cotisation d'épargne	4'482'379.95	4'154'767.00
Cotisation de risque	1'416'863.70	1'122'476.85
Cotisation d'assainissement	623'697.85	0.00
Contribution à la charge administrative	257'292.20	250'825.70
Total des cotisations	6'780'233.70	5'528'069.55

Pour l'année 2011, les cotisations calculées effectives ont été indiquées.

Les cotisations indiquées ici correspondent aux cotisations dues pour l'année 2010. L'écart par rapport à la comptabilité d'exercice découle entre autres du paiement ultérieur pour l'année précédente, etc.

On renonce à la compensation comptable des charges administratives (dépenses) et des charges risques. Les charges administratives sont indiquées sous la forme d'un montant brut. Les contributions aux frais administratifs sont uniquement mentionnés à titre d'information.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

61 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

La stratégie de placements pour cette année de référence a respecté la fourchette prévue par le règlement de placements 2011.

Il n'y a pas eu d'affaires directes en dérivés. Le conseil de fondation souhaite à l'avenir renoncer aux hypothèques passives en faveur des placements de fonds. Il tend dès lors à rembourser les hypothèques passives existantes.

Pour cette année de référence, il y a également eu le remboursement convenu des frais d'administration en rapport avec le placement Swisscanto auprès de la Banque Coop.

Afin d'échapper tant que faire se peut aux fluctuations de l'euro, on a investi dans la Couronne Norvégienne, dans la catégorie obligations en monnaies étrangères.

62	Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs	31.12.2011	31.12.2010
		CHF	CHF
	Etat de la réserve de fluctuation de valeur au 1er janvier	0.00	0.00
	Dissolution en faveur / affectation à la charge du compte d'exploitation	0.00	0.00
	Réserve de fluctuation de valeurs selon bilan	0.00	0.00
	 Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs (montant)	 12'138'150.00	 11'280'290.00
	Insuffisance de la réserve de fluctuation de valeurs	-12'138'150.00	-11'280'290.00
	 Calcul de la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs	 Valeur au bilan	 RFV 2011
	Obligations 10.0%	32'286'827.15	3'228'680.00
	Actions, dérivés et placements alternatifs 25.0%	21'748'583.55	5'437'150.00
	Placements en immobiliers 15.0%	23'148'777.15	3'472'320.00
	Crédits hypothécaires 10.0%	0.00	0.00
			12'138'150.00

63 Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placements	CHF	%	OPP2 art. 54	Stratégie	Fourchette
Débiteurs et					
Créances	1'189'763.79	1.47	-	0.00	
Liquidités	2'424'283.58	3.00	-	3.00	0 - 10 %
Hypothèques directes	0.00	0.00	50%	0.00	0 - 5%
Obligations CH	22'453'471.45	27.79	-	25.00	20 - 30 %
Obligations étrangères	9'833'355.70	12.17	-	12.00	7 - 17 %
Immobiliers	23'148'777.15	28.65	30%	30.00	20 - 40 %
Actions CH	11'736'562.88	14.53		15.00	10 - 20 %
Actions étrangères	10'012'020.67	12.39	50%	13.00	10 - 20 %
Placements en dérivés	0.00	0.00	-	0.00	
Placements alternatifs	0.00	0.00	15%	2.00	0 - 10 %
	80'798'235.22	100.00		100.00	

A l'avenir, le conseil de fondation ne voudrait plus pratiquer des affaires liées à la couverture des hypothèques passives. Son objectif est de rembourser dès que possible les hypothèques passives.

En outre, il renforce son engagement dans la catégorie Immobiliers suisses. Comme l'achat d'immeubles en régie propre demande beaucoup de temps, il investit dans l'intervalle dans des placements indirects.

64 Présentation des placements de capital par prestataire et produit

Catégorie de placements	Produit	Type de placement	31.12.2011	
<i>UBS Aarau</i>		en % du placement global		
Obligations CH	Placement direct	Actif	0.00%	2.00
Obligations étrangères	Placement direct	Actif	1.92%	1'551'999.12
Immobilier indirect	Fonds placem.	Actif	1.57%	1'265'656.80
<i>Swisscanto</i>				
Obligations CH	Fondation place.	Actif	13.48%	10'890'204.45
Obligations étrangères	Fondation place.	Actif	7.33%	5'920'019.05
Immobilier indirect	Fondation place.	Actif	11.17%	9'023'799.91
Actions CH	Fondation place.	Actif	3.51%	2'839'182.95
Actions étrangères	Fondation place.	Actif	1.32%	1'069'772.66
<i>Banque Coop</i>				
Obligations CH	Placement direct	Actif	14.31%	11'563'265.00
Obligations étrangères	Placement direct	Actif	2.92%	2'361'336.56
<i>CS Berne</i>				
Immobilier indirect	Fonds placem.	Indexé	1.32%	1'064'320.44
Actions CH	Fonds placem.	Indexé	11.01%	8'897'379.93
Actions étrangères	Fonds placem.	Indexé	11.07%	8'942'248.01

65 Explications relatives au résultat net des placements

	2011	2010
	CHF	CHF
Liquidités	-7'399.74	-12'485.14
Intérêts sur créances (impôts anticipés, SiFo, cpte cour. avec assurance)	637.45	-412.65
Hypothèques	-51'708.35	-20'833.35
Obligations	1'718'928.19	88'661.51
Actions	-2'249'270.47	244'907.92
Immobilier placements indirects	447'782.64	407'004.36
Immobilier placements directs	1'602'654.90	511'298.75
Placements alternatifs	-20'666.89	14'914.93
Ecart de change	-4'483.81	-104'088.49
Charges administratives titres	-106'542.79	-100'893.29
Total du résultat net des placements	1'329'931.13	1'028'074.55

Depuis 2010, l'euro subit une pression toujours plus importante par rapport au franc suisse. Ce n'est qu'après la décision de la BNS de fixer le plancher de l'euro à CHF 1,20 que cette monnaie a retrouvé une certaine stabilité. Le niveau des intérêts est encore historiquement bas. Générer le rendement nécessaire sur le marché financier reste pratiquement impossible.

Depuis 2009, les résultats de la fondation de placements Swisscanto (intérêts et dividendes) ne sont plus indiqués. Ils sont directement réinvestis: le rendement de ce produit est visible au travers de la valeur du cours.

651	Performance des titres	2011	2010
		CHF	CHF
	Somme de tous les titres au début de l'exercice comptable	51'432'981.51	47'951'961.61
	Somme de tous les titres à la fin de l'exercice comptable	54'035'410.70	51'432'981.51
	Effectif moyen des titres (non pondéré)	52'734'196.11	49'692'471.56
	Résultat net des titres	-657'551.96	247'591.07
	Performance des titres	-1.25%	0.50%

652	Performance de la fortune globale	2011	2010
		CHF	CHF
	Somme de tous les actifs au début de l'exercice comptable	76'685'282.53	73'130'710.63
	Somme de tous les actifs à la fin de l'exercice comptable	80'798'235.22	76'685'282.53
	Effectif moyen des actifs (non pondéré)	78'741'758.88	74'907'996.58
	Résultat net des placements	1'329'931.13	1'028'074.55
	Performance de la fortune globale	1.69%	1.37%

66 Valeur de marché et partenaire contractuel des papiers valeurs sous securities lending

Il n'y a plus de securities lending.

67	Explications concernant les dépenses administratives relatives aux placements	2011	2010
		CHF	CHF
	Coûts indiqués pour l'administration des placements	106'542.79	100'893.29

Comme il s'agit de placements collectifs dont les instituts financiers ne communiquent pas les coûts individuellement, puisqu'ils sont intégrés dans la valeur de marché, les coûts d'administration indiqués concernant les titres ne sont pas très probants. Par conséquent, il n'est pas possible d'évaluer exactement les coûts d'administration des placements de capitaux. A la banque Coop, CHF 15'726.25 ont été restitués pour les coûts d'administration des placements Swisscanto.

68 Loyauté dans la gestion de fortune

Le conseil de fondation attache beaucoup d'importance à la loyauté dans la gestion de fortune de l'Oeuvre de prévoyance Employé. Il a formulé le règlement de placements 2011 dans ce sens et a obtenu les déclarations correspondantes.

69	Explication relative à la réserve de cotisations de l'employeur	31.12.2011	31.12.2010
	sans renonciation d'utilisation	CHF	CHF
	Etat des réserves de cotisations d'employeur au 1.1.	52'458.95	81'655.25
	Affectation	40'000.00	20'000.00
	Utilisation	-33'388.30	-49'196.30
	Intérêt	0.00	0.00
	Total des réserves de cotisations d'employeur	59'070.65	52'458.95

7 Explications relatives à d'autres positions du bilan et du compte d'exploitation

71 Ducroire

Le conseil de fondation fait une évaluation pratiquement inchangée à CHF 10'000.00 du risque en rapport avec les pertes sur débiteurs au 31 décembre. Il estime cette somme en tenant compte des contributions qui auraient été restituées par le fonds de garantie en cas de perte.

72 Hypothèques

721 Hypothèques à l'actif

Dans la perspective de la fusion avec la Caisse de prévoyance de l'ASMR, le conseil de fondation a autorisé les deux créanciers hypothécaires à racheter les hypothèques en 2010 en pouvant s'écarter du délai de résiliation prévu.

722	Hypothèques au passif	31.12.2011	31.12.2010
		CHF	CHF
	UBS AG, garantie par un titre de gage de 1er rang sur les immeubles sis à la Länggasse 3 + 5, Buswil, fixe jusqu'au 13.09.2012, Taux d'intérêt 3,40%	1'500'000.00	1'500'000.00
	Total des hypothèques au passif	1'500'000.00	1'500'000.00

73 Immobiliers placements directs

Objet	Valeur au bilan 2011 CHF	Produit locatif CHF	Rendement brut en % (v. valeur bilan)	Produit net CHF (*), *	Rendement net en % (v. valeur bilan)	Rendement net en % sans adapt. estimation
Buswil	3'165'000.00	189'090.00	6.0%	477'004.95	15.1%	3.9%
Schaffhouse	7'050'000.00	412'874.00	5.9%	1'017'091.70	14.4%	4.7%
Zurich	1'580'000.00	90'960.00	5.8%	108'558.25	6.9%	5.0%
Total	11'795'000.00	692'924.00	5.9%	1'602'654.90	13.6%	4.5%

*) sans intérêts dus sur hypothèque de CHF 51'708.35

* composition du rendement net

Objet	Produit locatif CHF	Charges immeubles CHF	Rénovations CHF	Adaptations de l'estimation CHF	Total CHF
Buswil	189'090.00	-65'405.05	0.00	353'320.00	477'004.95
Schaffhouse	412'874.00	-84'332.30	0.00	688'550.00	1'017'091.70
Zurich	90'960.00	-12'661.75	0.00	30'260.00	108'558.25
Total	692'924.00	-162'399.10	0.00	1'072'130.00	1'602'654.90

Sous l'année de référence, tous les immeubles de la Caisse de prévoyance Ramoneur ont été estimés par un spécialiste dans la perspective de la fusion. Ces valeurs d'estimation ont été prises en compte dans la comptabilité au 31 décembre 2011.

74	Compte de régularisation actif	31.12.2011	31.12.2010
		CHF	CHF
	Intérêts courus	218'819.66	218'930.59
	Restitution de charges sociales 2011 / 2010	2'521.50	155.40
	Bank Coop restitution	15'726.25	16'323.25
	Divers	0.00	696.80
	Total Compte de régularisation actif	237'067.41	236'106.04

75	Prestations de libre passage et rentes	31.12.2011	31.12.2010
		CHF	CHF
	Avoirs à la sortie	1'684'924.05	1'512'890.90
	PLP non réclamée après retraite	32'551.68	39'157.11
	Total des prestations de libre passage et rentes	1'717'475.73	1'552'048.01

76	Compte de régularisation passif	31.12.2011	31.12.2010
		CHF	CHF
	Révision Fidartis AG	25'000.00	20'000.00
	Emoluments de surveillance OFAS	1'500.00	1'000.00
	Charges sociales clôture finale	66.00	2'879.20
	Expert en prévoyance professionnelle, frais de conseil général	2'997.00	283.00
	Expert en prévoyance professionnelle, frais de fusion *)	0.00	2'152.00
	Cotisations	2'403.70	22'012.00
	Nouveau hardware	2'141.85	0.00
	Nouveau programme pour la caisse de prévoyance *)	0.00	47'365.35
	Travaux de maintenance informatique *)	0.00	5'509.10
	Frais de formation continue 2010 *)	0.00	2'500.00
	Frais de traduction nouveaux règlements, documents de fusion *)	0.00	1'295.00
	PLP à recouvrer à l'entrée	0.00	25'719.20
	Papier à lettre Caisse de prévoyance Ramoneur *)	0.00	-1'078.15
	Total Compte de régularisation passif	34'108.55	129'636.70

*) 2010: Ce sont les montants figurant dans la comptabilité globale. La facturation à la Caisse de prévoyance de l'ASMR a eu lieu sur les comptes de résultat respectif.

77	Evolution des provisions non techniques	2011	2010
		CHF	CHF
	Etat des provisions non techniques au 1er janvier	15'000.00	0.00
	Constitution / dissolution des provisions non techniques	-15'000.00	15'000.00
	Total des provisions non techniques	0.00	15'000.00

Dans la perspective de la fusion avec la Caisse de prévoyance de l'ASMR, des provisions à la charge du compte d'exploitation 2010 ont été constituées pour couvrir les coûts résultant de la fusion. Ces coûts ont été dissous sous l'année de référence, ce qui a abaissé les coûts de la fusion.

78	Autre produit / charge		
781	Autre produit	2011	2010
		CHF	CHF
	Avoir épargne échu, non réclamé	6'605.43	7'189.77
	Contribution aux frais d'administration et intérêt sur poursuite	547.85	100.00
	Différence d'arrondis	0.00	0.44
	AK 105 rémunération	117.40	139.75
	Indemnité de retrait impôt à la source	40.95	0.00
	Correction écriture inverse rétroactive à la sortie	5'876.70	0.00
	Contribution aux frais d'administration cas spéciaux	800.00	0.00
	Cas d'invalidité rétroactifs	1'028.50	0.00
	Ecriture de redressement impôt anticipé	11.90	0.00
	Total Autre produit	15'028.73	7'429.96

782	Autre charge	2011	2010
		CHF	CHF
	Amortissement avoir	0.00	25'822.47
	Total Autre charge	0.00	25'822.47

79	Charge administrative	2011	2010
		CHF	CHF
	Charge administrative ordinaire	259'190.93	232'922.87
	Dépenses liées à la fusion	10'662.50	29'062.15
	Nouveau server, nouveau programme informatique	0.00	101'587.40
	Frais de publicité et de marketing	3'826.15	0.00
	Total des charges administratives	273'679.58	363'572.42

La fusion avec la Caisse de prévoyance de l'ASMR a eu lieu durant cette année comptable. Sauf les jetons de séance et les frais générés par l'assemblée générale de la Caisse de prévoyance, tous les frais ont été partagés à part égale entre les deux caisses.

8 Conditions de l'autorité de surveillance**81 Comptabilité d'exercice 2010**

L'autorité de surveillance a approuvé la comptabilité d'exercice 2010 avec la remarque suivante:
Nous avons pris connaissance de l'"expertise actuarielle" pour le 31 décembre 2010 et du rapport d'expert sur l'efficacité des mesures prises suite au découvert du 22 septembre 2010. L'efficacité des mesures engagées doit être vérifiée périodiquement et, le cas échéant, elles doivent être adaptées. Des modifications du concept de mesures doivent nous être annoncées immédiatement.

9 Autres informations se rapportant à la situation financière**91 Rétrocessions**

Le Conseil de fondation est d'avis que les apports fournis à titre de rétrocessions aux prestataires financiers en relation commerciale avec l'Oeuvre de prévoyance Employés doivent être transférées au patrimoine de l'Oeuvre de prévoyance Employé.
Tous les prestataires qui offrent des services dans le cadre de la gestion de fortune ont confirmé que, durant l'année de référence - comme les années précédentes - ils n'ont soustrait aucun paiement à rétrocéder à la Caisse de prévoyance Ramoneur.
Une convention a été signée avec la Banque Coop, concernant les placements Swisscanto (voir Point 67). Le Conseil de fondation renonce à une réglementation contractuelle relative aux paiements de rétrocessions avec les autres prestataires financiers, puisque les confirmations correspondantes ont été délivrées.

92 Participations aux excédents de contrats d'assurance conformément l'art. 68a, LPP

Dans le contexte de la participation aux excédents, on renvoie au chiffre 51.
Il n'existe aucune autre possibilité de participation aux excédents.

93 Découvert / Explication des mesures prises (Art. 44 OPP 2)

Dans le contexte du découvert existant dans l'Oeuvre de prévoyance Employé, le Conseil de fondation, lors de sa séance du 2 décembre 2011, a confirmé les mesures d'assainissement décidées à la séance du 20 mai 2009.
Ces mesures ont été élaborées en étroite relation avec l'expert en prévoyance professionnelle.

- A partir du 1er janvier 2010, des cotisations d'assainissement de 0,75% sont prélevées de part et d'autre sur la masse salariale assurée de l'employé et de l'employeur.
- Dès le 1er janvier 2010, une réassurance congruente a été conclue pour les risques de décès et d'invalidité.
- Pour le financement des primes de réassurance, une cotisation risque de 0,25% est prélevée de part et d'autre sur la masse salariale assurée, à partir du 1er janvier 2010.
- Les réserves de cotisations d'employeur ne seront pas rémunérées, tant que l'Oeuvre de prévoyance Employé sera en découvert.
- Depuis le 1er janvier 2009, on accorde plus de versements anticipés dans le cadre de la loi sur l'EPL pour le remboursement d'hypothèques.

Le conseil de fondation, en accord avec l'expert en prévoyance professionnelle, est d'avis que pour le moment, il ne convient pas s'écarter de la stratégie de placements choisie. Il a conscience que l'Oeuvre de prévoyance Employé ne dispose pas de la capacité de risque nécessaire, du fait de son découvert.

94 Renonciation de l'employeur à l'utilisation des réserves de cotisations d'employeur

Aucune renonciation d'utilisation n'a été fournie pour les réserves de cotisations d'employeur accumulées par les employeurs affiliés.

95 Liquidations partielles

Aucune liquidation partielle n'a été réalisée durant l'année de ce rapport. Il n'y a pas non plus de liquidation partielle en instance.

96 Mise en gage des actifs

L'oeuvre de prévoyance Employé n'a mis en gage aucun de ses actifs.

97 Responsabilité solidaire et cautions

L'Oeuvre de prévoyance Employé ne s'est engagée dans aucune responsabilité solidaire ni dans aucune caution.

98 Procédures juridiques en cours

L'Oeuvre de prévoyance Employé n'a été impliquée dans aucune procédure juridique, ni en 2010 ni en 2011.

99 Incidents commerciaux et transactions de fonds particuliers

En 2011, il n'y eut aucun incident commercial particulier ni aucune transaction extraordinaire de fonds à signaler.

BILAN	Indice Annexe	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
ACTIF			
Placement global	63	56'084'964.82	56'275'794.48
Liquidités		3'282'655.98	2'777'305.33
Débiteurs	71	66'508.55	32'754.20
Créances		460'801.98	516'984.45
Obligations placements directs		1'311'999.23	1'317'318.89
Obligations fondations de placements		14'101'032.55	13'900'347.36
Hypothèques à l'actif	75	0.00	0.00
Crédits d'exploitation	76	345'608.40	440'168.40
Fondations de placements actions		19'440'213.40	20'544'134.81
Placements directs en immobilier	77	10'420'000.00	9'927'050.00
Placements indirects en immobilier		6'330'057.01	6'186'638.51
Placements alternatifs		326'087.72	633'092.53
Compte de régularisation actif	72	45'417.80	47'851.85
Total de l'actif		56'130'382.62	56'323'646.33
PASSIF			
Dettes		944'218.25	266'532.55
Prestations de libre passage, rentes et prestations d'entrée	74	944'218.25	266'532.55
Compte de régularisation passif	73	22'804.00	29'927.40
Provisions non-techniques	78	0.00	51'000.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	56	56'671'407.60	54'409'706.65
Capital de prévoyance assurés actifs	52	43'465'020.60	42'469'645.65
Capital de prévoyance rentiers	53	11'980'387.00	10'352'661.00
Provisions techniques	55	1'226'000.00	1'587'400.00
Réserves de fluctuation de valeurs	62	0.00	1'566'479.73
Déficit / Fonds libres		-1'508'047.23	0.00
Etat au début de la période		0.00	0.00
Excédent de recettes et de dépenses		-1'508'047.23	0.00
Total du passif		56'130'382.62	56'323'646.33

COMPTE D'EXPLOITATION

	Indice Annexe	2011 CHF	2010 CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	52	3'628'077.55	4'452'525.40
Cotisations	58	2'521'734.45	2'628'412.25
Primes assurance immobilière	58	18'416.65	19'000.00
Cotisations assurance complémentaire risque	59	0.00	22'601.80
Primes uniques et rachats		1'087'926.45	1'782'511.35
Prestations d'entrée		266'213.90	69'074.60
Apports de libre passage		105'713.90	69'074.60
Remboursements versements anticipés/EPL		160'500.00	0.00
<i>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</i>		3'894'291.45	4'521'600.00
Prestations réglementaires		-2'232'679.05	-3'120'109.90
Rentes de vieillesse		-753'036.00	-650'236.90
Rentes année précédente		0.00	-1'758.00
Rentes de survivants		-63'450.00	-50'752.00
Rentes d'invalidité		-49'284.00	-53'344.80
Prestations en capital à la retraite		-1'196'286.15	-2'364'018.20
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-170'622.90	0.00
Prestations de sortie	52	-261'758.90	-194'212.30
Prestations de libre passage à la sortie		-187'180.90	-194'212.30
Versements anticipés pour l'EPL/divorce		-74'578.00	0.00
<i>Dépenses pour prestations et versements anticipés</i>		-2'494'437.95	-3'314'322.20
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	56	-2'702'826.55	-2'481'742.00
Dissolution/constitution de capital de prévoyance assurés actifs	52	-609'528.80	581'697.90
Dissolution/constitution de capital de prévoyance rentiers	53	-1'627'726.00	-1'762'186.00
Dissolution/constitution de provisions techniques	55	361'400.00	-496'900.00
Rémunération du capital épargne	52	-826'971.75	-804'353.90
Produit de prestations d'assurance	51	311'091.55	121'567.10
Prestations d'assurance		186'684.20	0.00
Parts d'excédent des assurances		124'407.35	121'567.10
Charge d'assurance		-410'281.40	-445'586.20
Primes d'assurance Réassurance	51	-387'907.30	-414'691.15
Primes d'assurance Assurance complémentaire risque	59	-17'115.10	-20'983.80
Cotisations au fonds de garantie		-5'259.00	-9'911.25
<i>Résultat net de l'activité d'assurance</i>		-1'402'162.90	-1'598'483.30

COMPTE D'EXPLOITATION	Indice Annexe	2011 CHF	2010 CHF
Résultat net des placements	64	-1'547'743.26	1'042'554.46
Intérêts sur les liquidités (comptes bancaire et postal)		4'470.65	3'717.95
Intérêts sur prestations de libre passage		-17.60	-450.45
Intérêts sur créances comptables à court terme		0.00	0.00
Intérêts sur créances (Impôts anticipés, SiFo, cpte courant avec compagnie d'assurance)		2'062.20	1'962.85
Intérêts sur crédits d'exploitation et de construction	76	20'160.80	25'477.15
Pertes sur crédits		0.00	-144'078.55
Intérêts sur obligations		43'480.73	22'609.16
Gain sur cours des obligations		447'454.82	313'323.24
Pertes sur cours des obligations		-226'435.49	-694'712.94
Hypothèques à l'actif	75	0.00	21'326.90
Hypothèques au passif		0.00	0.00
Dividendes sur actions		0.00	2'530.40
Gain sur cours des actions		0.00	1'089'458.42
Pertes sur cours des actions		-2'614'081.71	-359'590.80
Produit des placements alternatifs		0.00	69.69
Gain sur cours des placements alternatifs		1'048.25	103'423.77
Pertes sur cours des placements alternatifs		-25'374.67	-92'673.09
Ecart de change		-3'945.75	-26'213.83
Résultat de l'immobilier placements indirects		196'418.50	298'814.25
Résultats de l'immobilier placements directs (net)	77	597'470.92	484'201.00
Frais d'administration des titres		9'545.09	-6'640.66
Dissolutoin/constitution de provisions non-techniques	78	51'000.00	89'000.00
Autres recettes		47.75	4'391.25
Autres recettes		47.75	4'391.25
Frais d'administration	79	-175'668.55	-269'336.45
Frais d'administration		-171'036.45	-266'313.65
Frais de marketing et de publicité		-4'632.10	-3'022.80
<i>Excédent de recettes et de dépenses avant constitution de réserves de fluctuation de valeurs</i>		<i>-3'074'526.96</i>	<i>-731'874.04</i>
Dissolution / constitution de réserves de fluctuation de valeurs	62	1'566'479.73	731'874.04
<i>Excédent de recettes et de dépenses</i>		<i>-1'508'047.23</i>	<i>0.00</i>

ANNEXE

2 Membres actifs et rentiers

21	Assurés actifs	31.12.2011	31.12.2010
	Hommes	189	195
	Femmes	0	0
	Total (nombre)	189	195

Dans l'effectif des assurés actifs, l'avoir de vieillesse est accumulé jusqu'à la retraite pour deux rentiers invalides ayant droit à une rente entière (100%). Ceux-ci ne sont pas pris en compte dans le nombre des 189 assurés actifs, mais uniquement dans le nombre de rentiers. Trois invalides ont droit à une rente partielle d'invalidité. Ces personnes partiellement invalides figurent comme des personnes à part entière dans le compte des actifs, comme dans celui des rentiers.

Evolution des assurés actifs	31.12.2011	31.12.2010
Nombre des actifs au début de l'exercice comptable	195	208
Entrées	5	5
Sorties	-5	-4
Retraites	-8	-14
Invalité à 100%	0	0
Décès	-1	0
Réactivations (retraités 100% invalides)	0	0
Nombre d'actifs à la fin de l'exercice comptable	186	195

Sur les 8 retraités au total, 3 assurés ont opté pour une prestation à 100 pour cent sous forme de capital. Ils ne figurent donc plus dans l'effectif de la Caisse (en retirant le 100 pour cent du capital, tous les droits à une future prétention de prestations de la caisse s'éteignent.).

22	Rentiers	31.12.2011	31.12.2010
	Rentes de vieillesse	46	44
	Bénéficiaires d'une rente d'invalidité (dont trois rente partielle)	5	6
	Veuves et veufs	15	15
	Total (nombre)	66	65

Les personnes partiellement invalides et celles qui bénéficient d'une retraite partielle sont assimilées à des personnes à part entière. L'effectif des rentiers a évolué comme suit:

Evolution du nombre de bénéficiaires de rentes	31.12.2011	31.12.2010
Nombre de rentiers au début de l'exercice comptable	65	63
Nouveaux rentiers		
Rentes de vieillesse	4	5
Rentes d'invalidité	0	1
Rentes de conjoints	2	1
Départs :		
Décès de rentiers	-2	-2
Reactivation, retraite ou décès de personnes invalides	-1	-1
Décès de conjoints	-2	-2
Total (nombre)	66	65

Sur les 8 retraites des assurés actifs, quatre assurés ont opté pour un rente partielle.

3 Genre de mise en oeuvre des objectifs

31 Explication des plans de prévoyance

Le règlement 2011 de l'Oeuvre de prévoyance Indépendant prévoit trois variantes de plans de prévoyance. Un salaire AVS est assurable entre CHF 25'000.00 et CHF 200'000.00. Les cotisations d'épargne et de risque sont fixées par plan de prévoyance, en pour cent du salaire assuré. Un forfait annuel de CHF 250.00 est prélevé pour une contribution aux frais d'administration. A l'âge de la retraite, une rente de vieillesse est en principe versée. Il est possible de retirer une partie ou l'entier du capital. Le taux de conversion appliqué pour la retraite ordinaire en l'année de ce rapport est de 6.80%. La rente de vieillesse comprend une rente de conjoint en cours de formation s'élevant à 60% de la rente de vieillesse. Si un membre décède avant l'âge de la retraite, un versement sous forme de capital décès est exigible.

	Plan Standard	Plan Optima	Plan Eco
Bonification de vieillesse	10%	13.5%	17%
Rente invalidité	25%	40%	10%
Capital décès	Avoir de vieillesse existant additionné d'une rémunération de 4% des cotisations épargne jusqu'à la retraite ordinaire	Avoir de vieillesse existant additionné d'une rémunération de 4% des cotisations épargne jusqu'à la retraite ordinaire	Avoir de vieillesse existant additionné de 100% du salaire annuel assuré

32 Financement, méthode de financement

La cotisation annuelle se compose d'une cotisation d'épargne et de risque ainsi que d'une contribution aux frais d'administration. Le montant de ces cotisations varie suivant le plan. La cotisation annuelle est en principe financée par l'assuré, à savoir qu'une partie est prise en charge par l'assurance bâtiment dans le canton de Lucerne.

En outre, l'assuré a la possibilité de combler des lacunes de prévoyance par des rachats personnels sur la base des tableaux de rachats figurant dans l'annexe du règlement de l'Oeuvre de prévoyance Indépendant.

	Plan Standard	Plan Optima	Plan Eco
Cotisation épargne	10%	13.5%	17%
Cotisation risque	2.5%	3.5%	1.5%
Contribution au frais d'administration	CHF 250.-	CHF 250.-	CHF 250.-

33 Autres informations sur l'activité de prévoyance

L'Oeuvre de prévoyance Indépendant est une caisse à primauté des cotisations. Comme cette oeuvre de prévoyance est active dans le domaine du surobligatoire, il n'y a pas de compte témoin LPP.

4 Principe d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

41 Confirmation de la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

Cette comptabilité d'exercice correspond aux prescriptions de Swiss GAAP RPC 26.

42 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation correspondent aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP2 et de la Swiss GAAP RPC 26. Les écritures des valeurs actuelles effectives à la date fixée pour le bilan ont été comptabilisées:

- conversion monétaire: cours de l'Administration fédérale des contributions au jour du bilan.
- liquidités, créances, dettes, valeur nominale
- titres (y compris fonds de placements et fondations de placements, obligations): valeur de cours; intérêts fixes avec intérêts courus
- placements directs en immobiliers: valeur de rendement (détails sous point 7).
- régularisations: estimation au plus près par les responsables de la gestion.
- capitaux de prévoyance et provisions techniques: calcul par l'expert en prévoyance professionnelle (détails sous point 5).
- valeur théorique de la réserve de fluctuation de valeurs: selon méthode appliquée; règlement de placements (détails sous point 6).

43 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Aucun autre principe d'évaluation n'a été appliqué pour l'année du rapport 2011. La constitution de la réserve de fluctuation de valeurs et de provisions techniques s'est basée sur les règlements respectifs.

5 Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

51 Nature de la couverture des risques, réassurances

L'Oeuvre de prévoyance Indépendant supporte elle-même le risque de vieillesse. Pour couvrir les risques de décès et d'invalidité des assurés actifs, elle a conclu un contrat d'assurance avec la Mobilière Suisse société d'assurances sur la vie. Le contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2009 pour une durée de 5 ans. Ce contrat, qui expirera le 31 décembre 2013, prévoit une couverture congruente étendue.

Le conseil de fondation a décidé de ne pas répartir la part d'excédent sur chacun des assurés. Cette part restera dans l'oeuvre de prévoyance et servira à réduire les dépenses pour les risques de décès et d'invalidité. Une adaptation des cotisations de risque est régulièrement examinée en collaboration avec l'expert en assurance. Le règlement a été adapté dans ce sens.

Evolution des coûts de l'assurance risque	2011	2010
	CHF	CHF
Prestations du réassureur	186'684.20	0.00
Part d'excédent du réassureur	124'407.35	121'567.10
Primes du réassureur	-387'907.30	-414'691.15
Total des coûts	-76'815.75	-293'124.05

52 Evolution et rémunération des avoirs épargne dans la primauté des cotisations

	2011	2010
	CHF	CHF
Etat de l'avoir épargne au 1.1.	42'469'645.65	42'304'579.65
Différence d'arrondi liée au programme de la nouvelle caisse	-1.15	0.00
Correction année précédente	-442'384.25	-57'589.85
Cotisations épargne	2'090'186.85	2'180'454.20
Autres cotisations et apports	1'087'926.45	1'782'511.35
Apports de prestations de libre passage	105'713.90	69'074.60
Remboursement EPL/divorce	160'500.00	0.00
Versements sous forme de capital à l'âge de la retraite	-1'196'286.15	-2'364'018.20
Prestations de libre passage à la sortie	-187'180.90	-194'212.30
Versements anticipés EPL/divorce	-74'578.00	0.00
Dissolution due aux retraites, décès et invalidité	-1'375'493.55	-2'055'507.70
Rémunération du capital épargne (2011: 2.0% 2010: 2.0%)	826'971.75	804'353.90
Total du capital épargne des assurés actifs	43'465'020.60	42'469'645.65

Nombre de comptes d'épargne des assurés actifs	189	195
--	-----	-----

Dans l'effectif des actifs, l'avoir de vieillesse pour la prétention à une rente de 100% pour deux rentiers invalides est accumulée jusqu'à l'âge de la retraite. Ceux-ci ne sont pas pris en compte dans le total des 189 assurés actifs. Leur avoir est cependant compris dans le solde du "capital de prévoyance des assurés actifs".

53 Evolution du capital de couverture pour rentiers

Capital de prévoyance pour les rentiers	31.12.2011	31.12.2010
	CHF	CHF
Etat du capital de couverture au 1.1.	10'352'661.00	8'590'475.00
Modifications durant l'exercice comptable	1'627'726.00	1'762'186.00
Total du capital de prévoyance des rentiers	11'980'387.00	10'352'661.00

Lors de sa séance d'automne 2010, le conseil de fondation a décidé qu'il ne pouvait pas augmenter les rentes en cours pour l'année 2011.

La modification durant l'année comptable se présente comme suit : *)

Capital de prévoyance rentiers	2011	2010
	CHF	CHF
Solde au début de l'exercice comptable	10'352'661.00	8'590'475.00
Rentes payées *)	-867'678.00	-765'665.00
Primes risques techniques décès	112'169.00	94'799.00
Intérêts techniques	379'050.00	331'505.00
Constitution du capital de prévoyance nouveaux rentiers (vieillesse)	1'111'600.00	2'085'189.00
Constitution du capital de prévoyance nouveaux rentiers (invalides)	0.00	23'698.00
Constitution du capital de prévoyance nouveaux rentiers (conjointes)	310'492.00	23'132.00
Dissolution du capital de prévoyance suite à la retraite de rentiers invalides	-13'164.00	0.00
Dissolution du capital de prévoyance suite au décès	-83'721.00	-41'092.00
Conversion des bases techniques	673'060.00	0.00
Correction	5'918.00	10'620.00
Modifications durant l'exercice comptable	1'627'726.00	1'762'186.00
Solde à la fin de l'exercice comptable	11'980'387.00	10'352'661.00
Nombre de rentiers (voir détails sous 22)	66	65

Remarque:

*) On a indiqué pour les rentes payées la valeur moyenne au 1er janvier 2011 et 1er janvier 2012 des rentes annuelles assurées.

54 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été établie pour le 31 décembre 2010. Le degré de couverture selon art. 44 OPP2 s'élevait à 102.9%.

Dans son expertise actuarielle, l'expert a constaté:

- que la Caisse offre la garantie de pouvoir remplir ses engagements réglementaires;
- que la Caisse remplit les dispositions légales concernant les mesures de sécurité;
- que les dispositions réglementaires actuarielles correspondent aux prescriptions légales connues à l'heure actuelle.

55 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Sur la base du Règlement des provisions, la Caisse utilise dès la clôture annuelle au 31 décembre 2011 les bases techniques LPP 2010 (P2012) avec le taux d'intérêts actuariel de 3,5%. Depuis le 31 décembre, la Caisse accumule diverses provisions techniques présentant les soldes suivants:

Composition des provisions techniques	31.12.2011	31.12.2010
	CHF	CHF
Provision pour l'adaptation des bases techniques	0.00	569'400.00
Provision pour le fonds de fluctuation des risques actifs	0.00	0.00
Provision pour le fonds de fluctuation des risques rentiers	741'000.00	632'000.00
Provision pour les cas de prévoyance en instance	0.00	36'000.00
Provision pour pertes sur retraites	485'000.00	350'000.00
Total des provisions techniques	1'226'000.00	1'587'400.00

Comme la caisse / l'oeuvre de prévoyance a conclu pour le 1er janvier 2009 une importante réassurance congruente avec la Mobilière Suisse société d'assurances sur la vie, elle ne supporte plus elle-même les risques de décès et d'invalidité pour les assurés actifs. De ce fait, les provisions pour les cas de prévoyance en instance ont pu être totalement réduites.

Dans l'année de ce rapport, la base technique LPP 2000 a été adaptée à la LPP 2010 (P2012), cela dit, les provisions pour l'adaptation des bases techniques ont pu être dissoutes.

56 Modification des bases et hypothèses techniques

Au 31 décembre 2011, l'oeuvre de prévoyance a passé des bases techniques LPP 2000, 3,5% aux bases techniques LPP 2010 (P2012), 3,5%. Les répercussions sur le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes et les provisions pour l'adaptation des bases techniques (augmentation de l'espérance de vie) se présentent comme suit:

	31.12.2011	31.12.2010
	CHF	CHF
Capital de prévoyance des rentiers	11'980'387.00	10'352'661.00
Provision pour l'adaptation des bases techniques	0.00	569'400.00
Total	11'980'387.00	10'922'061.00

Par le changement des bases techniques, le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes a augmenté de CHF 673'060.00. En revanche, la provision de CHF 569'400.00 pour le changement de bases a pu être dissoute.

Le conseil de fondation a décidé que le capital de prévoyance des rentiers doit aussi être calculé sur la base d'un taux d'intérêt actuariel de 1%. Le capital de prévoyance rentiers augmente et passe de CHF 11'980'387.00 à CHF 15'353'590. Le degré de couverture se verrait ainsi abaissé en proportion.

57 Degré de couverture selon art. 44 OPP 2

	31.12.2011	31.12.2010
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques indispensables	56'671'407.60	54'409'706.65
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	56'671'407.60	54'409'706.65
Réserve de fluctuation de valeurs	0.00	1'566'479.73
Capital de la fondation, déficit / fonds libres	-1'508'047.23	0.00
Fonds disponibles pour la couverture des dettes réglementaires	55'163'360.37	55'976'186.38
Degré de couverture (disponible en % des fonds indispensables)	97.3%	102.9%

58 Composition des cotisations de membre	2011	2010
	CHF	CHF
Cotisation d'épargne	2'051'986.00	2'160'266.45
Cotisation de risque	421'997.70	437'695.50
Contribution à la charge administrative	47'750.75	50'375.05
Total des cotisations	2'521'734.45	2'648'337.00

Les cotisations calculées effectives sont indiquées pour l'année 2011.

Les cotisations indiquées ici correspondent aux cotisations dues pour l'année 2010. L'écart par rapport à la comptabilité d'exercice découle entre autres du paiement ultérieur pour l'année précédente, des contributions de l'assurance bâtiment Lucerne, etc. On renonce à la compensation comptable des charges administratives (dépenses) et des charges risques. Les charges administratives sont indiquées sous la forme d'un montant brut. Les contributions aux frais administratifs sont uniquement mentionnés à titre d'information.

Assurés dans les divers plans	31.12.2011	31.12.2010
Plan Standard	80	79
Plan Optima	60	61
Plan Eco	36	40
Membres libérés du service des cotisations	13	15
Total des assurés actifs	189	195

59 Assurance complémentaire risque auprès de Swiss Life

Depuis des années, les membres de l'Oeuvre de prévoyance Indépendant (ancienne Caisse de prévoyance) ont la possibilité de conclure une assurance collective auprès de Swiss Life (anciennement Vaudoise) qui couvre les risques de décès et d'invalidité. La rente AI assurée se monte à 40% du salaire assuré. Le capital décès assuré s'élève à 200% du salaire assuré. Les montants de cette assurance complémentaire sont calculés individuellement par Swiss Life. Les parts d'excédent, suite à une évolution avantageuse des sinistres, sont généralement restituées aux assurés (membre de cette assurance collective).

Au 31 décembre 2011, 7 membres de la Caisse de prévoyance étaient encore assurés à cette assurance collective complémentaire. Grâce à l'extension des plans au 1er janvier 2006, l'Oeuvre de prévoyance est à même d'accorder elle-même une meilleure couverture dans le domaine du risque. Dès lors, il n'y a plus de promotion pour cette assurance complémentaire.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

61 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

La stratégie de placements pour cette année de référence a respecté la fourchette qui a été fixée comme chaque année par le conseil de fondation. Le capital a été placé principalement (comme les années précédentes) dans les produits de la fondation de placements IST ou de Swisssanto. On a observé de placer pour chaque catégorie le même volume chez les deux prestataires.

Pour cette année de référence, la part de la contribution aux frais d'administration convenue dans le cadre des placements bancaires chez Swisssanto a été restituée.

Afin d'échapper tant que possible aux fluctuations de l'euro, on a investi en Couronnes Norvégiennes dans la catégorie obligations en monnaies étrangères. Pour le reste, des placements indirects ont été effectués.

Il n'y a pas eu d'affaires directes réalisées en dérivés. Le comité de caisse continue de vouloir renoncer à augmenter le volume des placements en concluant des hypothèques passives.

62	Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs (RFV)	31.12.2011	31.12.2010
		CHF	CHF
	Etat de la réserve de fluctuation de valeur au 1er janvier	1'566'479.73	2'298'353.77
	Recette en faveur / affectation à la charge du compte d'exploitation	-1'566'479.73	-731'874.04
	Réserve de fluctuation de valeurs selon bilan	0.00	1'566'479.73
	Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs (montant)	9'029'947.90	9'277'143.65
	Insuffisance de la réserve de fluctuation de valeurs	-9'029'947.90	-7'710'663.92
	Calcul de la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs	Bilanzwert	WSR 2011
	Obligations 10%	15'413'031.78	1'541'303.20
	Actions, dérivés et placements alternatifs 25%	19'766'301.12	4'941'575.30
	Placements en immobiliers 15%	16'750'057.01	2'512'508.55
	Crédits d'exploitation 10%	345'608.40	34'560.85
	Liquidité, créances et autres 0%	3'855'384.31	0.00
	Total de la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs	56'130'382.62	9'029'947.90

63 Présentation des placements par catégorie

Portefeuille Catégorie de placements	AKB / propre CHF	IST CHF	Swisscanto CHF	Composition 31.12.2011 CHF	Part effective %
Créances et compte de régularisation actif	572'728	0	0	572'728	1.0%
Liquidité / marché de l'argent	3'183'375	0	99'281	3'282'656	5.8%
Crédits	345'608	0	0	345'608	0.6%
Obligations CH CHF		3'479'987	3'559'648	7'039'635	12.5%
Oblig. étrangères en monnaie étrangère	1'311'999	3'517'716	3'543'682	8'373'397	14.9%
Actions CH	0	3'768'467	3'850'590	7'619'057	13.6%
Actions CH valeurs complémentaires	0	1'464'592	1'241'061	2'705'653	4.8%
Actions étrangères	0	4'728'186	4'387'318	9'115'503	16.2%
Immobilier placements indirects	0	0	6'330'057	6'330'057	11.3%
Immobilier placements directs	10'420'000	0	0	10'420'000	18.6%
Placements alternatifs	326'088	0	0	326'088	0.6%
Total des engagements	16'159'799	16'958'947	23'011'637	56'130'383	100.0%

En outre, il renforce son engagement dans la catégorie Immobiliers suisses. Comme l'achat d'immeubles en régie propre demande beaucoup de temps, il investit dans l'intervalle dans des placements indirects.

Catégorie de placements actuelle

Anlagekategorie	Part effective 31.12.2011	Stratégie 31.12.2011	Fourchette 31.12.2011
Créances, compte de régularisation actif	1.0%	--	
Liquidité / marché de l'argent	5.8%	5.0%	0 - 10%
Crédits	0.6%	1.0%	0 - 5%
Obligations suisses CHF	12.5%	12.0%	5 - 20%
Obligations étrangères en monnaies étrangères	14.9%	10.0%	5 - 20%
Actions suisses	13.6%		
Actions suisses valeurs complémentaires	4.8%	20.0%	10 - 25%
Actions étrangères	16.2%	20.0%	10 - 25%
Immobilier placements indirects	11.3%		
Immobilier placements directs	18.6%	30.0%	20 - 40%
Placements alternatifs	0.6%	2.0%	0 - 10%
	100.0%	100.0%	

64 Explications relatives au résultat net des placements

	2011	2010
	CHF	CHF
Liquidités	6'515.25	5'230.35
Hypothèques / crédits	20'160.80	-97'274.50
Obligations	264'500.06	-358'780.54
Actions	-2'614'081.71	732'398.02
Immobilier placements indirects	196'418.50	298'814.25
Immobilier placements directs	597'470.92	484'201.00
Placements alternatifs	-24'326.42	10'820.37
Ecart de change	-3'945.75	-26'213.83
Charges administratives titres	9'545.09	-6'640.66
Total du résultat net des placements	-1'547'743.26	1'042'554.46
Dissolution des provisions crédits	0.00	140'000.00
Résultat après dissolution des provisions	-1'547'743.26	1'182'554.46

Depuis 2010, l'euro subit une pression toujours plus importante par rapport au franc suisse. Ce n'est qu'après la décision de la BNS de fixer le plancher de l'euro à CHF 1,20 que cette monnaie a retrouvé une certaine stabilité. Le niveau des intérêts est encore historiquement bas. Générer le rendement nécessaire sur le marché financier reste pratiquement impossible. Depuis 2009, les résultats des deux fondations de placements (intérêts et dividendes) ne sont plus indiqués. Ils sont directement réinvestis: le rendement de ce produit est visible au travers de la valeur du cours.

641 Performance des titres

	2011	2010
	CHF	CHF
Somme de tous les titres au début de l'exercice comptable	36'394'893.59	35'485'123.62
Somme de tous les titres à la fin de l'exercice comptable	35'179'332.90	36'394'893.59
Effectif moyen des titres (non pondéré)	35'787'113.25	35'940'008.61
Résultat net des titres	-2'364'362.98	377'797.19
Performance des titres	-6.61%	1.05%

642 Performance de la fortune globale	2011	2010
	CHF	CHF
Somme de tous les actifs au début de l'exercice comptable	56'323'646.33	55'516'359.97
Somme de tous les actifs à la fin de l'exercice comptable	56'130'382.62	56'323'646.33
Effectif moyen des actifs (non pondéré)	56'227'014.48	55'920'003.15
Résultat net des placements	-1'547'743.26	1'182'554.46
Performance de la fortune globale	-2.75%	2.11%

643 Charges d'administration des titres	31.12.2011	31.12.2010
	CHF	CHF
Coûts indiqués pour l'administration de la fortune	-9'545.09	6'640.66

Les charges d'administration indiquées pour les titres ne sont pas probants, car presque la totalité de la fortune placée est investie dans des fondations de placements et fonds de placements. Pour ces produits, les charges administratives sont directement compensées avec le produit des titres individuels. Dès lors, nous ne pouvons pas indiquer avec une exactitude absolue les frais payés pour la gestion de la fortune. A la Banque Coop CHF 14'065.75 ont été restitués pour les frais d'administration des placements Swisscanto.

65 Loyauté dans la gestion de fortune

Le conseil de fondation attache beaucoup d'importance à la loyauté dans la gestion de fortune de l'Oeuvre de prévoyance Indépendant. Il a formulé le règlement de placements 2011 dans ce sens et a obtenu les déclarations correspondantes.

7 Explications relatives à d'autres positions du bilan et du compte d'exploitation

71 Ducroire

Le conseil de fondation fait une évaluation pratiquement inchangée à CHF 5'000.00 du risque en rapport avec les pertes sur débiteurs au 31 décembre. Il estime cette somme en tenant compte des contributions qui auraient été restituées par le fonds de garantie en cas de perte.

72 Compte de régularisation actif	31.12.2011	31.12.2010
	CHF	CHF
Intérêts courus	28'248.00	28'913.00
Intérêts d'hypothèques impayés / crédits	3'104.05	4'949.35
Bank Coop Restitution	14'065.75	13'989.50
Total Compte de régularisation actif	45'417.80	47'851.85

73 Compte de régularisation passif	31.12.2011	31.12.2010
	CHF	CHF
Révision, Fidartis Revisions AG	15'000.00	15'000.00
Emoluments de surveillance OFAS	1'500.00	1'000.00
Cotisations au Fonds de garantie Sifo	5'259.00	9'911.25
Registre du commerce, frais de fusion	1'045.00	0.00
Expert en prévoyance professionnelle	0.00	1'137.35
Païement ultérieur des jetons de séance	0.00	300.00
Charges sociales clôture finale	0.00	2'578.80
Total Compte de régularisation passif	22'804.00	29'927.40

74	Prestations de libre passage, rentes et prestations d'entrée	31.12.2011	31.12.2010
		CHF	CHF
	Presations de sortie en instance	187'180.90	194'212.30
	Capital forfaitaire en instance	757'037.35	0.00
	Prestations d'entrée pour personnes entrées en 2011	0.00	72'320.25
	Total des prestations de libre passage, rentes et prestations d'entrée	944'218.25	266'532.55

75 Hypothèques à l'actif

Dans la perspective de la fusion avec la Caisse de prévoyance en faveur du personnel dans la profession de ramoneur, le Comité de caisse a demandé aux preneurs d'hypothèques s'ils ne voudraient pas rembourser leur hypothèque auprès de la Caisse de prévoyance à des conditions avantageuses. Tous les membres ont remboursé leur hypothèque durant l'année de référence.

76	Crédits d'exploitation	31.12.2011	31.12.2010
	Crédit d'exploitation No	CHF	CHF
	15173	4'482.95	28'482.95
	15174	60'334.00	73'494.00
	15176	55'700.00	57'850.00
	15349	81'000.00	87'000.00
	15478	21'496.10	33'496.10
	15490	18'000.00	22'000.00
	15675	39'500.00	44'750.00
	15685	57'671.70	75'671.70
	15891	7'423.65	17'423.65
	Total Crédits d'exploitation	345'608.40	440'168.40

Les crédit d'exploitation accordés se basent sur des contrats de paiement à crédit. L'intérêt se montait à 5%, comme dans les années précédentes. Ces crédits ont été octroyés à des membres de la Caisse de prévoyance sans garanties particulières.

Depuis le mois de juillet 2008, l'octroi de ces crédits se basait sur des critères plus sévères.

Dans la perspective de la fusion, le Comité de caisse a décidé de ne plus octroyer de nouveaux crédits d'exploitation.

77 Immobiliers placements directs

Objet	Valeur au bilan 2011 CHF	Rendement locatif CHF	Rendement brut en % (v. valeur au bilan)	Rendement net * CHF	Rendement net en % (v. valeur au bilan)	Rendement net . Sans estimation Sans revision
Niederwil	1'935'000.00	122'451.65	6.3%	48'320.60	2.5%	5.3%
Bettlach Dieboldsch.	2'860'000.00	177'537.00	6.2%	346'167.40	12.1%	4.8%
Bettlach Flurstrasse	2'800'000.00	206'827.00	7.4%	-112'354.94	-4.0%	6.1%
Jona	2'825'000.00	205'190.00	7.3%	315'337.86	11.2%	5.0%
Total	10'420'000.00	712'005.65	6.8%	597'470.92	5.7%	5.3%

* Composition rendement net

Objet	Rendement locatif CHF	Charge immobilière CHF	Rénovations CHF	Adaptations d'estimation CHF	Total CHF
Niederwil	122'451.65	-20'352.40	-445'588.65	391'810.00	48'320.60
Bettlach Dieboldsch.	177'537.00	-41'229.60	0.00	209'860.00	346'167.40
Bettlach Flurstrasse	206'827.00	-37'301.94	0.00	-281'880.00	-112'354.94
Jona	205'190.00	-63'012.14	0.00	173'160.00	315'337.86
Total	712'005.65	-161'896.08	-445'588.65	492'950.00	597'470.92

Sous l'année de référence, tous les immeubles de la Caisse de prévoyance Ramoneur ont été estimés par un spécialiste dans la perspective de la fusion. Ces valeurs d'estimation ont été prises en compte dans la comptabilité au 31 décembre 2011.

78	Evolution des provisions non techniques	2011	2010
		CHF	CHF
	Etat des provisions non techniques au 1er janvier	51'000.00	140'000.00
	Constitution / dissolution des provisions non techniques	-51'000.00	-89'000.00
	Total des provisions non techniques	0.00	51'000.00

Dans la perspective de la fusion avec la Caisse de prévoyance en faveur du personnel dans la profession de ramoneur, des provisions à la charge du compte d'exploitation 2010 ont été constituées pour couvrir les coûts résultant de la fusion (CHF 15'000.00) et les coûts de la Caisse de prévoyance (CHF 36'000.00). Ces coûts ont été dissous sous l'année de référence, ce qui a abaissé les coûts de la Caisse de prévoyance.

79	Charges administrative	2011	2010
		CHF	CHF
	Charge administrative ordinaire	-156'027.20	-158'391.85
	Dépenses liées à la fusion	-15'009.25	-57'128.00
	Nouveau server, nouveau programme informatique	0.00	-50'793.80
	Frais de publicité et de marketing	-4'632.10	-3'022.80
	Total des charges administratives	-175'668.55	-269'336.45

La fusion avec la Caisse de prévoyance Ramoneur a eu lieu durant cette année comptable. Sauf les jetons de séance et les frais générés par l'assemblée générale, tous les frais ont été partagés à part égale entre la CP et la CPP.

8 Conditions de l'autorité de surveillance

81 Comptabilité d'exercice 2010

L'autorité de surveillance a vérifié la comptabilité d'exercice 2010 et communique ce qui suit:

"En tant qu'autorité de surveillance de la prévoyance professionnelle, nous avons examiné vos documents. Pour l'approbation des comptes 2010, nous avons en particulier pris note de la recommandation de l'organe de révision. Suite au résultat de notre vérification, nous vous confirmons un rapport sans remarque spéciale."

9 Autres informations se rapportant à la situation financière

91 Rétrocessions

Le Conseil de fondation est d'avis que les apports fournis à titre de rétrocessions aux prestataires financiers en relation commerciale avec l'Oeuvre de prévoyance Indépendant doivent être transférées au patrimoine de l'Oeuvre de prévoyance Indépendant. Tous les prestataires qui offrent des services dans le cadre de la gestion de fortune ont confirmé que, durant l'année de référence - comme les années précédentes - ils n'ont soustrait aucun paiement à rétrocéder à la Caisse de prévoyance Ramoneur.

Une convention a été signée avec la Banque Coop, concernant les placements Swisssanto (voir Point 643). Le Conseil de fondation renonce à une réglementation contractuelle relative aux paiements de rétrocessions avec les autres prestataires financiers, puisque la confirmation correspondante a été délivrée.

92 Participations aux excédents de contrats d'assurance conformément l'art. 68a, LPP

Dans le contexte de la participation aux excédents, on renvoie aux chiffres 51 et 59.
Il n'existe aucune autre possibilité de participation aux excédents.

93 Découvert / Explication des mesures prises (Art. 44 OPP 2)

La comptabilité d'exercice 2011 a clôturé avec un degré de couverture de 97,3%. Ce découvert provenait surtout des pertes réalisées dans les placements de capitaux. Comme les marchés de placements se sont quelque peu redressés au 1er trimestre 2012, le conseil de fondation renonce à prendre des mesures d'assainissement. Il a en outre décidé, comme dans l'Oeuvre de prévoyance Employé, de rémunérer les avoirs de vieillesse en 2012 avec un taux d'intérêt de 1,5% .

94 Renonciation de l'employeur à l'utilisation des réserves de cotisations d'employeur

L'Oeuvre de prévoyance Indépendant ne dispose d'aucune réserve de cotisations d'employeur.

95 Liquidations partielles

Aucune liquidation partielle n'a été réalisée durant l'année de ce rapport. Il n'y a pas non plus de liquidation partielle en instance.

96 Mise en gage des actifs

L'Oeuvre de prévoyance Indépendant n'a mis en gage aucun de ses actifs.

97 Responsabilité solidaire et cautions

L'Oeuvre de prévoyance Indépendant ne s'est engagée dans aucune responsabilité solidaire ni dans aucune caution.

98 Procédures juridiques en cours

L'Oeuvre de prévoyance Indépendant n'a été impliquée dans aucune procédure juridique, ni en 2010 ni en 2011.

99 Incidents commerciaux et transactions de fonds particuliers

En 2011, il n'y eut aucun incident commercial particulier ni aucune transaction extraordinaire de fonds à signaler.